

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS238

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 38

Après la première occurrence du mot :

« les »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 97

« références : « aux articles L. 1434-7 et L. 1434-10 » sont remplacées par les références : « aux articles L. 1434-2 et L. 1434-6 » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.